



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Conseil Municipal du mardi 07 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI.

<b>Membres du conseil municipal : 27</b>	<b>Présents : 22</b>	<b>Absents : 5</b>	<b>Pouvoirs : 1</b>
--	----------------------	--------------------	---------------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BRUNEAU Claudia, BUCCI Marguerite, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LAURELLI Sébastien, LIMONGI Livia, MATTEI-BELGODERE Valentine, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : CASANOVA Gérard, FRANCESCHI Jean-Marc, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MATTEI Dominique.

Pouvoirs : LIMONGI André donne pouvoir à LIMONGI Livia.

**Objet : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense**

Pour :	<b>23</b>
Contre :	
Abstention :	

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense, interlocuteur privilégié des autorités militaires et de l'État ;

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées, il convient de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il précise que ce conseiller a pour rôle d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires, de relayer les informations relatives à la défense auprès du conseil municipal et des administrés, et de participer à la sensibilisation des citoyens aux enjeux de défense.

Monsieur LAURELLI Sébastien faisant acte de candidature, il invite l'assemblée à délibérer

**Après avoir entendu l'exposé du maire, Le conseil municipal décide :**

De désigner **Monsieur LAURELLI Sébastien** conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 07 avril 2026

**Le Maire**  
**Yannick Castelli**

